

Notre parti avait toujours espéré que le gouvernement établirait une banque municipale permanente ou une caisse de prêts aux municipalités pour permettre aux municipalités d'emprunter à des taux raisonnables. Le gouvernement fédéral, lui, peut emprunter à des taux d'intérêt plus avantageux que les municipalités, et il pourrait leur permettre d'économiser beaucoup d'argent, sans qu'il lui en coûte très cher. Mais chose encore plus importante, il pourrait permettre aux municipalités pauvres d'entreprendre des travaux qui, autrement, dépassent leurs moyens. Ainsi le gouvernement aurait pu égaliser les chances entre les différentes municipalités. Celles-ci seront déçues, comme nous le sommes, d'apprendre que le gouvernement a décidé de ne pas prolonger la loi sur le développement et les prêts municipaux pour en faire un aspect permanent de notre mode de vie canadien.

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, les dispositions prises actuellement par le gouvernement, à l'endroit de l'aide ou de prêts aux municipalités, me semblent complètement insuffisantes.

En effet, si nous regardons un tant soit peu la situation dans laquelle se débattent actuellement la plupart de nos municipalités canadiennes, nous constatons bien vite qu'elles ont besoin de l'aide du gouvernement en tout temps de l'année et non pas seulement pour une période déterminée.

L'honorable ministre vient de déclarer que 1,300 municipalités ont bénéficié de ces prêts ou des avantages que leur confère la loi fédérale. En même temps, il nous a dit que certaines municipalités n'ont pas entrepris de travaux municipaux parce qu'elles ne pouvaient les terminer pour le 31 mars 1966.

Or, le ministre ne nous dit pas si ces municipalités-là pourront, dès maintenant, demain ou la semaine prochaine, commencer des travaux et bénéficier des avantages que leur confère la loi, d'ici le mois de septembre. L'honorable ministre n'est pas tellement clair dans sa déclaration.

A tout événement, j'appuie ce que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) vient de dire relativement à cette loi d'aide ou de prêts aux municipalités et à leur développement. A mon sens, cette loi devrait être en vigueur en permanence et non pas seulement pour une période donnée, parce que les municipalités canadiennes n'existent pas seulement jusqu'au 31 mars 1966 ou au 30 septembre 1966 et qu'elles auront encore à faire face à des problèmes après cette date-là. En conséquence, rendons donc service aux municipalités en rendant permanente l'applica-

[M. Douglas.]

tion de cette loi, afin que les municipalités soient traitées avec équité, en tout temps de l'année.

[Traduction]

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, bon nombre de municipalités du pays sauront gré, j'en suis sûr, au ministre des Finances de la nouvelle qu'il vient d'annoncer. Le nouveau programme répondra sans doute aux exigences de la plupart des municipalités qui n'ont pu mener leurs projets à terme, en vertu de la loi, et réclamer les avantages prévus conformément à la date-limite précédente.

Néanmoins, le besoin d'aide est urgent au pays, en ce qui concerne le financement de l'équipement social, surtout dans le cas des municipalités. Le ministre dit que les modifications visent à remédier au chômage, mais les gouvernements locaux n'ont pas autant besoin d'une aide directe pour remédier au chômage que des fonds nécessaires aux programmes d'équipement, qu'ils ne peuvent obtenir sans payer des intérêts exorbitants. Dans bien des municipalités les contribuables paient des taxes, bien plus pour payer des intérêts que pour fournir des capitaux nécessaires à la réalisation des programmes de leur municipalité.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je rappelle instamment au ministre des Finances qu'il nous faut un mécanisme permanent pour fournir ce capital. Le gouvernement serait beaucoup plus sage d'avoir recours à une prolongation permanente plutôt qu'à une disposition temporaire, car cela lui permettrait de fournir le genre d'assistance qu'il a accordée aux termes de la loi sur le développement et les prêts municipaux au cours des dernières années. Les besoins sont plus grands et voilà pourquoi, dans le passé, le Crédit social a demandé qu'on établisse un mécanisme de financement municipal complet et précis. La meilleure façon serait de créer une banque d'expansion municipale relevant de la Banque du Canada où il serait possible d'obtenir de l'argent à des taux d'intérêt raisonnables. On pourrait ainsi espérer répondre dans une certaine mesure aux besoins d'expansion du pays tout en allégeant le fardeau des contribuables.

[Français]

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DES LETTRES ÉCHANGÉES ENTRE OTTAWA ET LE MANITOBA RELATIVEMENT À LA MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE NELSON

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur le président, je désire déposer copies des lettres